



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 AOUT 2022

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 26 août 2022 sur convocation de Monsieur le Maire en date du 22 août.

Sont présents : Pierre BRUN, Denise MAISONNEUVE, Frédéric CALET, Elisabeth GARBIL, Vahiné DUPIN, Odile JAFFRE, Chantal ARABEYRE, Philippe PETIT, Marc CHAMBAS, Thérèse VALENTIN, Gérard LAVAL, Raphaël VARAGNAT.

Sont absents : Raymond POTY, absent a donné pouvoir à Frédéric CALET et Anaïs DELCROIX, absente a donné pouvoir à Thérèse VALENTIN. Mr Patrice PEYROCHE.

Nombre de votants : 14

Raphaël VARAGNAT est pris comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Accueil et présentation de l'association SAINT PAL LOISIRS.
- Délibération concernant la formation à l'Ozen pour 2 surveillants de baignade à la piscine Municipale. Le coût est de 750 € à la charge de la commune sur une durée de 3 mois. Les personnes ont leur certification à l'issue de cette formation. Il est proposé la signature d'une convention pour que les personnes qui auront suivi cette formation, s'engagent à être surveillants de baignade à la piscine municipale pendant une durée de trois ans minimum. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Délibération concernant les indemnités de déplacements engagés par le personnel et les élus en dehors de la commune. Cette indemnité kilométrique était de 0,20 € du kilomètre. Elle est portée à 0,25 € du kilomètre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Délibération concernant la finalisation de l'adressage : il reste à informer les services du cadastre et des impôts fonciers. La liste des noms des voies attribuées dans le cadre du travail de reprise de l'adressage est fournie aux conseillers municipaux. La délibération pour autoriser la réalisation des démarches administratives est adoptée par 2 voix contre et 12 voix pour.
- Délibération pour le règlement d'une facture pro forma pour l'achat d'une radio pour la Maison Médicale : l'achat de la radio a été adopté lors d'une délibération précédente. Le paiement d'une facture pro forma doit être approuvé par une délibération spéciale. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Convention avec les Têtes en l'Air concernant le périscolaire : une personne va être recrutée par l'accueil les Têtes en l'Air, cette personne devra faire un stage en périscolaire et à la cantine. Cette personne assurera donc le périscolaire et la cantine. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Annulation de l'appel d'offre relatif à l'aménagement des places Truchard Dumolin et de la Terrasse. Suite à la réunion publique, les délais pour la réalisation des travaux ne pouvant être tenus, l'appel d'offre doit être annulé. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Subvention pour l'association du Hand : il est attribué une subvention de 500 €. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Autorisation de vente d'un terrain de la Commune situé au Sap à Madame Annie Ronat : Madame Ronat a fait une demande d'acquisition de terrain pour aménager une entrée sur sa propriété. Il s'agit d'une partie d'une parcelle d'une surface de 800 à 1 000 m². Il est proposé de céder ce terrain à Madame Ronat. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Point sur le dossier éclairage : il a été procédé au comptage des points lumineux de l'ensemble de la commune en prévoyant d'éventuels points lumineux à ajouter en fonction des nouvelles constructions. Le passage au Led permettrait une réduction de consommation d'électricité de 72% avec une baisse de l'intensité la nuit. Le montant de l'investissement pour le passage au Led fera l'objet d'une estimation ultérieurement.
- Commission PLU : la commission a été désignée lors d'un précédent conseil municipal. Il sera proposé d'y intégrer d'autres personnes extérieures.
- Remplacement de Marc Dubreuil pour le mois de septembre : une personne a été recrutée.
- Travaux du chemin de Villard à Combreaux : il est en train d'être reprofilé avec apport de matériaux, nettoyage des fossés, etc.
- Une étude pour l'isolation du gymnase et pose de panneaux photovoltaïques est en cours.